

**MAIRIE LES DEUX ALPES**  
**48 avenue de la Muzelle**  
**38860 - LES DEUX ALPES**

**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 mai 2018**

**N° 2018-103**

**L'an deux mille dix-huit, le 28 mai, à 17 h30,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 24 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Pierre BALME.

**Présents :** M. Pierre BALME, Maire, M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire délégué,  
Jean-Noël CHALVIN, Agnès ARGENTIER, adjoints,  
Michel BALME, Guylaine BARBIER, Nicolas CASSEGRAIN, DEVAUX Jean-Pierre,  
DODE Maryvonne, Catherine GONON, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent,  
MARTIN Jocelyne, MOREAU Françoise, POIROT Fabien, ROY Sylvie, conseillers municipaux.  
**Absents :** Maurice ARLOT, Delphine BOURGEAT, Romain CHARREL, Thierry GUIGNARD,  
Emmanuel DURDAN,

**Pouvoirs :** Laurence CHOPARD donne pouvoir à Catherine GONON  
Stéphanie DEBOUT donne pouvoir à Sylvie ROY  
Magali LESCURE donne pouvoir à Agnès ARGENTIER  
Jean-Luc BISI donne pouvoir à Pierre BALME  
Estelle FAURE donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS  
Florence BEL donne pouvoir à Nicolas CASSEGRAIN  
Hervé LESCURE donne pouvoir à Françoise MOREAU

**Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :**

Madame Jocelyne MARTIN et Monsieur Fabien POIROT ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : DOMAINE ET PATRIMOINE – 3 1 - Acquisitions**

**OBJET : Site du Clos des Fonds – Acquisition du lot n° 610 sis Centre d'Animation**

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques notamment l'article L3211-14 ;  
**VU** le Code général des collectivités territoriale notamment l'article L2241-1 ;  
**VU** la population légale 2015 de la commune Les Deux Alpes (1930 habitants) ;  
**VU** la délibération du conseil municipal n° 2018-016 relative à l'appel à projet du site du clos des fonds ;  
**VU** le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2018 des copropriétaires du Centre d'animation ;  
**VU** l'état modificatif de copropriété ci-annexé.

Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, maire délégué de la commune déléguée de Mont de Lans, expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de réhabilitation du centre d'animation, une proposition d'acquisition par la commune d'une partie du couloir reliant l'hôtel Mercure à la galerie commerciale a été soumise à l'assemblée générale des copropriétaires du centre d'animation du 5 avril 2018.

A l'appui de cette demande, le cabinet de géomètres ATMO a produit un état descriptif de division ci-annexé.

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le.....Pierre BALME, maire

Cet état présente la création d'un nouveau lot de copropriété portant le n° 610. Il s'agit d'un couloir situé au niveau 0 du volume 6 dans la zone S7 dont la superficie est fixée à 30,40 m<sup>2</sup>.

Cette résolution a été adoptée à la majorité et la cession de la partie du couloir nouvellement créée sous le lot portant le numéro 610, approuvée à un prix qui ne saurait être inférieur à 1 € TTC.

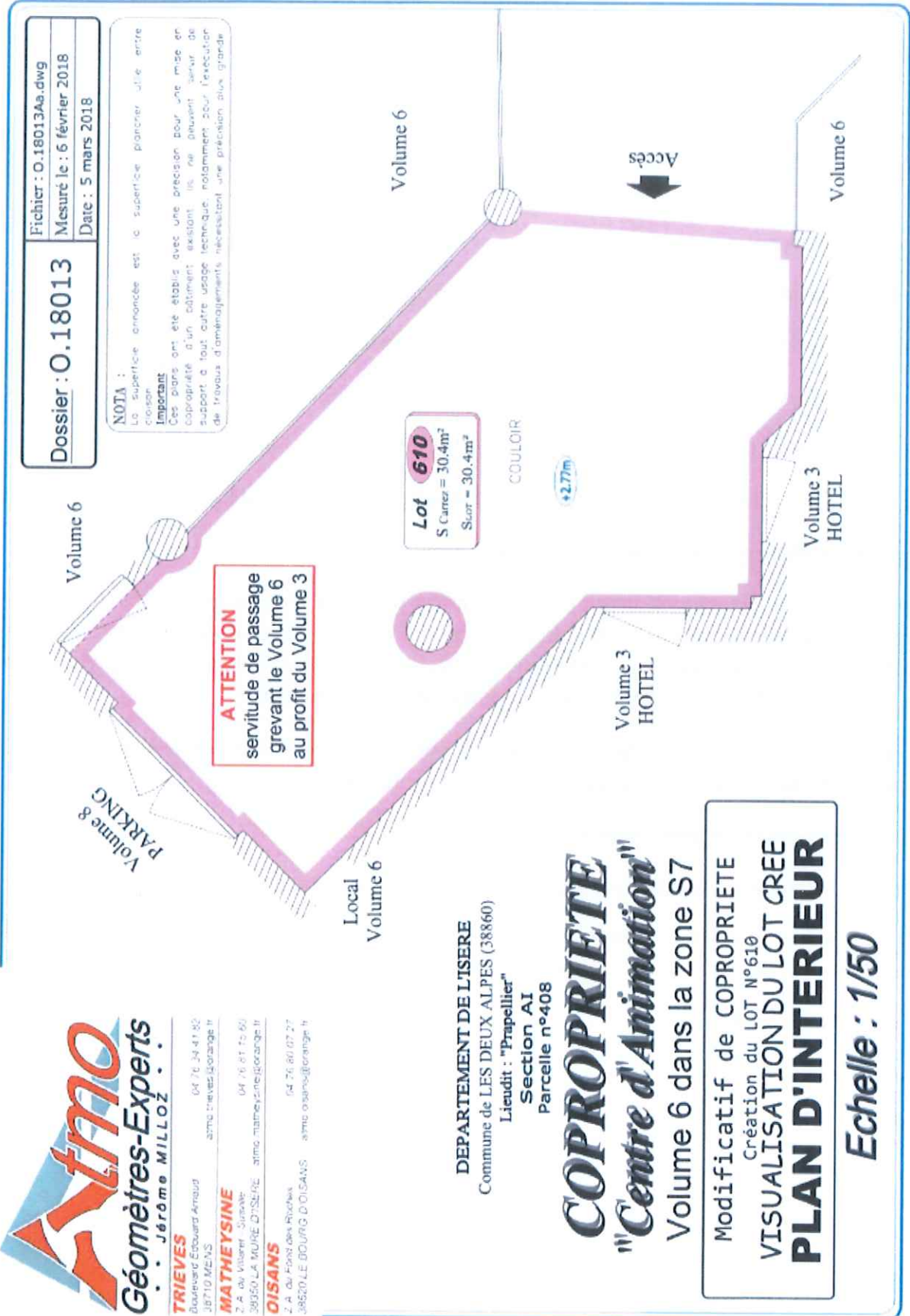
Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'acquisition du Lot n° 610 sis Centre d'Animation tel que présenté dans l'état modificatif ci-joint ;
- **CONFIE** ce dossier à Maître Laurent MAGNIN, notaire à CHATILLON SUR SEINE (21400), 11 rue de la ferme ;
- **AUTORISE** le maire ou son délégué à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition du lot susvisé

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Pierre BALME





Fichier : O.18013Aa.dwg  
 Mesuré le : 6 février 2018  
 Date : 5 mars 2018

**Dossier : O.18013**

**NOTA :**  
 La superficie annoncée est la superficie plancher utile entre cloison.  
**Important**  
 Ces plans ont été établis avec une précision pour une mise en copropriété d'un bâtiment existant. Ils ne peuvent servir de support à tout autre usage technique, notamment pour l'exécution de travaux d'aménagements nécessitant une précision plus grande.

**ATTENTION**  
 servitude de passage grevant le Volume 6 au profit du Volume 3

**Lot 610**  
 S Carrer = 30.4m<sup>2</sup>  
 Snet = 30.4m<sup>2</sup>

+2.77m

COULOIR

**atmo**  
**Géomètres-Experts**  
 Jérôme MILLOZ

**TRIEVES**  
 Boulevard Edouard Arnaud  
 38710 MENS 04 76 34 41 82  
 atmo.trieves@orange.fr

**MATHEYSINE**  
 2 A du Village - Surval  
 38350 LA MURE D'ISERE atmo.matheysine@orange.fr

**OISANS**  
 2 A du Fond des Roches  
 38520 LE DOUJIG D'OISANS 04 76 80 07 27  
 atmo.oisans@orange.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
 Commune de LES DEUX ALPES (38860)  
 Lieudit : "Prapellier"  
 Section AI  
 Parcelle n°408

**COPROPRIETE**  
 "Centre d'Animation"

Volume 6 dans la zone S7

Modificatif de COPROPRIETE  
 Création du LOT N°610  
 VISUALISATION DU LOT CREE  
**PLAN D'INTERIEUR**

**Echelle : 1/50**